

Modalités de sélection des projets au regard de la thématique visée :

Pour chaque action référencée, le porteur de projet doit bâtir sa réponse en lien avec les instructions fixées.

De plus, pour le PLIE Lys-Tourcoing, il est impératif d'introduire les éléments demandés sur les deux fiches actions suivantes :

5.1. FICHE ACTION 1 : Dispositif 6 : Accompagnements, suivis et étapes de parcours

Il est possible, dans le cadre de cette thématique, de distinguer trois types d'accompagnements :

- 1- Le portefeuille du **Référent Généraliste de Parcours** : il prévoit à tout moment de l'opération **au moins 100 participants en file active**.
- 2- Le portefeuille du **Référent de Parcours dédié à l'accompagnement renforcé du public « senior »** : il prévoit à tout moment de l'opération **au moins 50 participants en file active**.
- 3- Le portefeuille du Référent de Parcours dédié à **l'accompagnement renforcé du public sous main de justice** : il prévoit à tout moment de l'opération **au moins 30 participants en file active**

Pendant toute la durée de l'accompagnement le participant sera vu autant que nécessaire, et au minima deux fois par mois. Le participant en étape sera suivi en lien avec le référent d'étape chez le bénéficiaire ou le partenaire (participation aux comités de suivi...), il sera vu une fois par mois au minima.

Les charges de personnel sont plafonnées à un montant de 46 000€ par ETP.

5.1. FICHE ACTION 2 : Dispositif 5 : Mobilisation renforcée des employeurs et des entreprises

Ce dispositif a un double objectif :

- L'accompagnement du participant dans sa recherche d'emploi. Il **apporte les techniques les plus adaptées pour entrer en contact avec l'entreprise**. Le référent Emploi pourra faire alterner, des séquences collectives et individuelles. Il devra permettre l'élargissement des cibles métiers et **favorisera la mise en relation avec l'entreprise sous toutes les formes possibles**.
- **Le suivi du participant dans l'emploi** dure 6 mois, afin d'optimiser son maintien sur celui-ci. Il s'agit de contribuer à lever les risques d'échec (difficultés d'intégration dans l'entreprise, perte de motivation, abandon de poste, problèmes périphériques à l'emploi : santé, logement, gardes d'enfants,...).

Ce dispositif doit s'appuyer sur un réseau d'entreprises à créer et viser à le consolider et le développer en fonction des profils des participants pris en charge.

Au titre de l'année 2021, le PLIE souhaite axer ses actions sur jeunes et les séniors. Il s'agira de concourir à initier un projet professionnel cohérent avec le monde économique, mais aussi en corrélation avec les compétences et aptitudes des participants. La levée des freins à l'emploi sera initiée dès l'intégration dans le dispositif.